



Les hautes rémunérations dans la fonction publique

En 2016, 1 % des agents, fonctionnaires ou non, gagnent plus de 6 410 euros nets par mois

En 2016, les 1 % des salariés de la fonction publique les mieux rémunérés gagnent plus de 6 410 euros nets par mois en équivalent temps plein. Ces 48 500 agents, fonctionnaires ou non, perçoivent en moyenne 7 850 euros mensuels, soit 4 fois le salaire médian dans la fonction publique. Plus de la moitié d'entre eux travaillent dans les hôpitaux. Les autres se concentrent dans la fonction publique d'État, principalement au sein des administrations centrales. La fonction publique territoriale n'est quasiment pas représentée parmi les plus hautes rémunérations. Les plus hauts salaires dans le privé sont plus élevés que dans le public (le dernier centile excède de 30 % celui de la fonction publique) et l'éventail des revenus d'activité y est plus étendu.

Julie Goussen, division Salaires et revenus d'activité, Insee
Fanny Godet, département des études, des statistiques et des systèmes d'information, DGAFP

En 2016, les 1 % des agents les mieux rémunérés dans la fonction publique, soit 48 500 emplois (*sources et définitions*), perçoivent au moins 6 410 euros nets par mois en équivalent temps plein (*figure 1*). Leur rémunération moyenne atteint 7 850 euros, soit 4 fois plus que le salaire médian (D5) dans la fonction publique. Jusqu'au 9^e décile (D9), la distribution des rémunérations est à l'avantage de la fonction publique d'État (FPE). Au-delà, les salaires sont plus élevés dans la fonction publique hospitalière (FPH). Le seuil de salaire délimitant les 1 % des agents les mieux

rémunérés de la FPH est nettement plus élevé que dans les autres versants : 7 560 euros par mois contre 6 370 euros dans la FPE et 4 580 euros dans la FPT. Les rémunérations dans la FPH sont plus dispersées, avec un ratio de 4,0 entre le dernier centile (C99 ; *définitions*) et le salaire médian alors qu'il est de 3,2 sur l'ensemble des trois versants de la fonction publique. En revanche, les niveaux de rémunération sont plus faibles dans la fonction publique territoriale (FPT). Moins de 0,2 % des emplois de la FPT ont une rémunération nette supérieure à 6 410 euros par mois.

Les postes à très hautes rémunérations sont occupés plus fréquemment par les hommes et les plus de 55 ans

Alors que les femmes représentent 63 % des agents de la fonction publique, leur part diminue quand les revenus s'élèvent. Elles représentent 45 % des 10 % des agents les mieux rémunérés, mais seulement 33 % dans le dernier centile (*figure 2*). D'une part, les femmes sont surreprésentées dans certains corps aux rémunérations inférieures. Par exemple, dans l'Éducation nationale, elles sont plus nombreuses parmi les enseignants

1 Distribution des plus hauts salaires nets mensuels en EQTP dans la fonction publique en 2016

	Quantiles de la distribution des salaires (en euros)					Indicateurs de dispersion des salaires		
	D5 (médiane)	D9 (9 ^e decile)	C99 (99 ^e centile)	M995 (995 ^e millile)	M999 (999 ^e millile)	C99/D5	M995/D5	M999/D5
Fonction publique d'État (FPE)	2 310	3 610	6 370	7 370	9 980	2,8	3,2	4,3
Fonction publique hospitalière (FPH)	1 900	3 170	7 560	8 420	10 520	4,0	4,4	5,5
Fonction publique territoriale (FPT)	1 720	2 660	4 580	5 190	6 880	2,7	3,0	4,0
Ensemble de la fonction publique	1 980	3 260	6 410	7 330	9 600	3,2	3,7	4,8

Lecture : en 2016, dans l'ensemble de la fonction publique, la moitié des agents perçoivent au moins 1 980 euros nets par mois en équivalent temps plein, les 10 % les mieux rémunérés au moins 3 260 euros, les 1 % les mieux rémunérés au moins 6 410 euros (C99) et les 0,5 % les mieux rémunérés au moins 7 330 euros (M995). Le rapport entre le dernier centile et la médiane est de 3,2 dans l'ensemble de la fonction publique.

Source : Insee, Système d'information des agents des services publics.

du premier degré que du second degré. D'autre part, pour un même type d'emploi, elles ont souvent des profils de carrière moins favorables que ceux des hommes.

Les salariés du centile le mieux rémunéré sont essentiellement des fonctionnaires (43 %) et des agents au statut particulier (51 %), parmi lesquels figurent notamment des médecins (praticiens hospitaliers et personnels hospitalo-universitaires). Par contre, il y a peu de contractuels parmi les hautes rémunérations : 7 % contre 16 % sur l'ensemble de la fonction publique.

La rémunération croît avec l'âge. Ainsi, en 2016, les plus de 55 ans représentent plus de la moitié du dernier centile, contre 21 % de l'ensemble de la fonction publique.

Plus de la moitié des postes les plus rémunérateurs sont situés dans les hôpitaux

Dans le dernier centile des rémunérations, 26 260 emplois sont situés dans la fonction publique hospitalière (figure 3), essentiellement dans les hôpitaux. Ils représentent 54 % des emplois du dernier centile, alors que la FPH rassemble 22 % des effectifs de la fonction publique.

Avec 19 640 emplois, la FPE représente 40 % des effectifs du dernier centile (contre 42 % dans l'ensemble de la fonction publique). Les trois quarts de ces agents travaillent dans les ministères et leurs services déconcentrés et le dernier quart dans des établissements publics. Le ministère en charge de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie emploie plus de 4 000 agents dans ce cas, de même que les ministères économiques et financiers.

Enfin, 2 650 emplois sont dans le champ de la fonction publique territoriale, soit seulement 5 % du dernier centile.

Dans la FPE, 42 % des postes à haute rémunération (plus de 6 410 euros) se concentrent à Paris et dans sa petite couronne, où se situent les administrations centrales, alors qu'un peu moins de 16 % des emplois de la FPE y sont localisés. Par contre, dans la FPH, les postes les plus rémunérateurs sont peu concentrés, leur répartition géographique correspondant à celle des hôpitaux sur le territoire.

La composition par corps ou cadre d'emploi des catégories les mieux rémunérées est très liée à celle

de chaque versant. Ainsi, 34 % des praticiens hospitaliers ont une rémunération mensuelle nette supérieure à 6 410 euros (figure 4) : en 2016, ils représentent plus de 4 salariés sur 10 dans le dernier centile de rémunération.

Un peu plus de 6 % des salariés appartenant au dernier centile des rémunérations occupent un emploi de direction dans la FPE (définitions). Parmi eux figurent la totalité des agents nommés sur décision du gouvernement (hors ambassadeurs), dont la rémunération mensuelle s'élève en moyenne à 10 460 euros nets. Les autres emplois de direction de la FPE perçoivent en moyenne 8 020 euros par mois (85 % d'entre eux sont situés dans le dernier centile de rémunération). Leur salaire moyen peut atteindre, par exemple,

8 270 euros pour les administrateurs généraux des finances publiques et les chefs de service comptable, 8 240 euros pour les emplois de direction d'administration centrale et 7 150 euros pour les directeurs d'administration territoriale de l'État. Parmi les postes d'encadrement supérieur, le salaire moyen des ingénieurs de catégorie A+ (définitions) est de 6 100 euros et 41 % d'entre eux font partie du dernier centile. Les ingénieurs et cadres techniques de l'aviation civile ont des niveaux de rémunération comparables.

Parmi les agents de catégorie A+ de la FPE, les chercheurs, les enseignants-chercheurs et les inspecteurs de l'enseignement sont beaucoup plus rares (1 %) à percevoir un salaire mensuel supérieur à 6 410 euros.

2 Caractéristiques des agents en fonction de leur niveau de rémunération dans la fonction publique en 2016

	Les 10 % les mieux rémunérés	Les 1 % les mieux rémunérés	Les 0,5 % les mieux rémunérés	Ensemble de la fonction publique
Sexe				
Femme	45	33	27	63
Homme	55	67	73	37
Statut				
Fonctionnaires	75	43	44	76
Contractuels	9	7	7	16
Autres statuts	15	51	49	8
Âge				
Moins de 40 ans	11	7	5	34
40-49 ans	29	20	18	30
50-54 ans	20	19	19	15
55-59 ans	23	26	27	14
60-64 ans	16	24	24	6
65 ans ou plus	2	6	6	1

Lecture : en 2016, 73 % des agents parmi les 0,5 % les mieux rémunérés sont des hommes.

Source : Insee, Système d'information des agents des services publics.

Encadré 1

Les agents de la FPE en poste à l'étranger

Le système d'information des agents du service public permet de suivre également les agents de la FPE en poste à l'étranger, absents des statistiques usuelles d'emploi et de salaires. Ce sont notamment les personnels des ambassades, des consulats et des établissements français à l'étranger rémunérés depuis la France. 37 % de ces agents dépassent le seuil de 6 410 euros de rémunération nette mensuelle. Ils représentent ainsi 8 % de l'ensemble des agents de la fonction publique rémunérés au-dessus de 6 410 euros. Cette concentration résulte d'une part d'un effet de structure, avec davantage de postes de catégorie A et A+ parmi les postes à l'étranger. D'autre part, outre leur rémunération statutaire, ces personnels perçoivent des indemnités pour service à l'étranger. Pour les corps représentés à l'étranger, le fait d'être en poste à l'étranger fait plus que doubler en moyenne le salaire, cet effet étant variable selon le pays, pour tenir compte du coût de la vie, des sujétions particulières et des situations à risques éventuels.

3 Versant des postes les plus rémunérateurs de la fonction publique en 2016

	Les 10 % les mieux rémunérés (au moins 3 260 euros)		Les 1 % les mieux rémunérés (au moins 6 410 euros)		Les 0,5 % les mieux rémunérés (au moins 7 330 euros)		Ensemble de la fonction publique	
	Effectifs EQTP	Part (en %)	Effectifs EQTP	Part (en %)	Effectifs EQTP	Part (en %)	Effectifs EQTP	Part (en %)
Fonction publique d'État (FPE)	308 590	64	19 642	40	10 460	43	2 039 578	42
Fonction publique hospitalière (FPH)	97 977	20	26 257	54	12 684	52	1 051 051	22
Fonction publique territoriale (FPT)	78 869	16	2 647	5	1 125	5	1 763 736	36
FPE à l'étranger ¹	8 994		4 384		3 575		12 002	

1. Postes à l'étranger rémunérés depuis la France (postes en ambassades, consulats, postes dans les lycées français...). On décompte les postes à l'étranger dont les rémunérations sont supérieures aux niveaux des quantiles calculés sur les postes localisés en France.

Lecture : en 2016, 12 684 postes équivalent temps plein dans la FPH ont une rémunération les plaçant dans les 0,5 % des emplois les mieux rémunérés dans la fonction publique, c'est-à-dire supérieure à 7 330 euros nets mensuels.

En 2016, 3 575 salariés en poste à l'étranger et payés depuis la France ont une rémunération supérieure à 7 330 euros mensuels.

Source : Insee, Système d'information des agents des services publics.

	Salaire net moyen en EQTP (en euros)	Part de l'effectif dont la rémunération est supérieure à 6 410 euros (en %)	Part parmi les agents dont la rémunération est supérieure à 6 410 euros (en %)
Fonction publique d'État (FPE)			
Encadrement supérieur et emplois de direction dont :	6 584	51	10,9
Corps et emplois à la décision du gouvernement (décret de 1985 et assimilés)	10 457	100	0,8
Autres emplois et corps de direction dont :	8 019	85	5,4
Administrateurs généraux des finances publiques et chefs de service comptable	8 266	88	2,5
Chefs de service et sous-directeurs d'administration centrale	8 244	92	1,1
Directeurs d'administration territoriale de l'État	7 151	71	1,2
Encadrement supérieur de la FPE ¹ dont :	5 696	33	4,6
Corps Ena de conception et de management	6 401	47	1,7
Ingénieurs A+	6 099	41	1,7
Inspection, contrôle et expertise	5 839	33	7,6
Enseignement supérieur, recherche et assimilés	3 638	1	1,5
Ingénieurs et cadres de l'aviation civile ²	6 146	47	5,4
Autres titulaires dans la FPE	2 539	0	6,3
Contractuels et autres statuts dans la FPE	2 045	1	5,4
Emplois à l'étranger dont :	6 032	37	8,3
Encadrement supérieur et emplois de direction	13 790	97	1,2
Autres emplois	5 594	33	7,1
Fonction publique territoriale (FPT)			
Emplois de direction	5 098	18	1,9
Encadrement supérieur ¹	5 060	11	1,0
Médecins territoriaux	4 092	2	0,2
Autres agents de la FPT	1 877	0	2,0
Fonction publique hospitalière (FPH)			
Emplois de direction	6 005	38	3,1
Encadrement supérieur ¹	4 510	5	0,1
Personnels hospitalo-universitaires ³	4 891	23	3,3
Praticiens hospitaliers	5 549	34	42,3
Autres agents de la FPH	1 994	0	0,7

1. Emplois de catégorie A+ de l'encadrement supérieur.

2. Catégorie A, hors A+.

3. Dans cette catégorie, la plupart des personnels relèvent formellement de la FPE (universités) ; mais les émoluments de leur poste à l'hôpital, dont il est seulement tenu compte ici, représentent la majeure partie de leur rémunération. Une approche par personne (très complexe à mettre en oeuvre) et non par poste comme retenu ici conduirait à environ doubler la part de l'effectif de cette catégorie dans les plus hautes rémunérations.

Note : les fonctionnaires d'un corps donné détachés sur un emploi fonctionnel apparaissent ici dans l'emploi de détachement. Les emplois appartenant au dernier centile de rémunération, qui sont regroupés dans les catégories « Autres agents », sont soit des emplois très spécifiques occupés par un faible nombre de personnes, soit des cas rares non représentatifs des rémunérations de l'ensemble de leur corps ou catégorie.

Lecture : 34 % des praticiens hospitaliers ont une rémunération mensuelle nette supérieure à 6 410 euros. Ils représentent 42,3 % des agents en poste en France ou à l'étranger dont la rémunération est supérieure à ce seuil.

Champ : France et emplois à l'étranger rémunérés depuis la France.

Source : Insee, Système d'information des agents des services publics.

Des revenus d'activité moins dispersés que dans le privé

Les hautes rémunérations sont plus fréquentes dans le secteur privé, tant chez les salariés que chez les non-salariés. En 2015, les 1 % de salariés les mieux rémunérés du secteur privé perçoivent plus de 8 280 euros nets par mois en EQTP (*définitions*). Dans le privé, le niveau du dernier centile de salaire est ainsi supérieur de 30 % à celui de la fonction publique. Corrélativement, 2,1 % des salariés du privé perçoivent davantage que le seuil au-delà duquel sont rémunérés les 1 % supérieurs de la fonction publique. Les 1 % de salariés les mieux rémunérés du privé sont pour l'essentiel des dirigeants salariés de leurs entreprises, des cadres et des ingénieurs ; les activités financières, d'assurance et de conseil de gestion sont celles où ils sont les plus représentés. Parmi eux, 17 % sont des femmes contre 33 % des 1 % les plus rémunérés de la fonction publique. La dispersion des salaires est globalement plus importante dans le privé : le rapport entre le dernier centile et le salaire médian est de 4,6 dans le privé, contre 3,2 dans le public. Au sein du dernier centile, la dispersion des salaires est

également plus forte dans le privé que dans le public : le salaire moyen des 1 % les mieux rémunérés correspond à 1,7 fois le dernier centile dans le privé, contre 1,2 dans le public.

En 2016, parmi les actifs affiliés à un régime de protection sociale des non-salariés non agricoles – hors micro-entrepreneurs – qui retirent un bénéfice net de leur activité, 1 % gagne plus de 23 700 euros en moyenne par mois. Ces 17 000 non-salariés les mieux rémunérés sont majoritairement des hommes (85 %, contre 63 % des non-salariés dans leur ensemble) exerçant en moyenne une activité indépendante depuis près de 20 ans. Ils sont souvent médecins, dentistes ou pharmaciens (45 % d'entre eux) ou exercent des activités juridiques et comptables (30 %). Le revenu d'activité des non-salariés n'est toutefois pas directement comparable à celui des salariés du privé et de la fonction publique : il ne prend en compte la durée du travail qu'à travers la durée d'affiliation au régime de protection sociale des non-salariés dans l'année ; il intègre les contributions sociales (CSG et CRDS, qui seraient de l'ordre de 2 300 euros en première approximation au niveau du dernier centile) ; il couvre une part de risque qu'assument dans une moindre mesure les salariés. Surtout, leur

revenu couvre une part des investissements que les non-salariés doivent entreprendre pour l'exercice de leur activité. Ces différents facteurs concourent à ce que la rémunération moyenne des praticiens libéraux (8 620 euros par mois en 2016) est, par exemple, supérieure à celle des praticiens hospitaliers (5 550 euros par mois) et que parmi les premiers, ceux exerçant exclusivement à titre libéral perçoivent de leur activité non salariée 28 % de plus en moyenne que ceux qui cumulent une activité en hôpital. En outre, les revenus d'activité des non-salariés sont bien plus dispersés que ceux des salariés du privé, et plus encore que ceux de la fonction publique. En particulier, le rapport entre le dernier centile et le revenu médian atteint 10,0 pour les premiers contre 3,2 pour les derniers. ■

Sources

Système d'information des agents des services publics (Siasp) : constitué à partir de plusieurs sources administratives, ce système permet de connaître les effectifs, les caractéristiques d'emploi, les volumes de travail et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique. Il

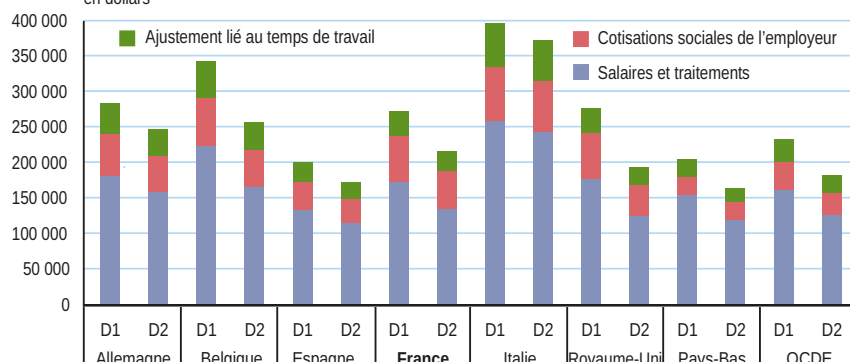
Les comparaisons internationales sur les rémunérations dans la fonction publique sont très complexes, car le contour de la fonction publique et les classifications des agents diffèrent sensiblement d'un pays à l'autre.

Les données présentées ici portent sur des rémunérations moyennes par catégorie de niveau de responsabilité et correspondent aux « cadres supérieurs » que l'on pourrait assimiler, dans le contexte de la fonction publique de l'État français, à des emplois de direction et d'encadrement supérieur.

L'enquête de l'OCDE menée en 2016 sur la rémunération des agents des administrations centrales des États membres porte sur le champ des administrations nationales et fédérales. Compte tenu de la différence des systèmes sociaux et de l'organisation du travail, et afin de rendre comparables les niveaux de rémunération dans une approche « coût pour les finances publiques », sont incluses les cotisations de retraite et d'assurance sociale. Les rémunérations sont converties en dollars en utilisant les parités de pouvoir d'achat et sont corrigées des différences en matière de congés.

Les rémunérations des cadres supérieurs collectées dans cette enquête sont ainsi légèrement plus élevées en France qu'en moyenne dans les pays de l'OCDE. Elles sont proches de celle de l'Allemagne et du Royaume-Uni mais inférieures aux niveaux observés en Italie ou en Belgique.

Rémunération annuelle moyenne en dollars en parité de pouvoir d'achat des cadres supérieurs de l'administration centrale dans les pays de l'OCDE en 2015 et en France en 2014



Champ : les cadres de niveau D1 sont des fonctionnaires de très haut rang situés juste en dessous du ministre ou du secrétaire d'État. Ils peuvent faire partie de la haute fonction publique et/ou être nommés par le gouvernement ou le chef du gouvernement. Les cadres de niveau D2 sont situés immédiatement en dessous des cadres D1. Ils formulent et révisent les politiques et planifient, dirigent coordonnent et évaluent les activités générales du ministère ou d'une direction/d'une unité, avec l'aide d'autres cadres. Sources : enquête 2016 de l'OCDE sur la rémunération des agents des administrations centrales ou fédérales ; base de données pour l'analyse structurelle (STAN) de l'OCDE/Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

couvre les agents en poste en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, hors Mayotte ainsi que les agents en service ministériel à l'étranger. Le champ inclut les ministères, les collectivités locales, les établissements publics hors EPIC et les autorités administratives. Il couvre les fonctionnaires, les contractuels, les vacataires et les agents de catégorie ou statuts particuliers (médecins, ouvriers d'État, enseignants des établissements privés sous contrat, etc.) ainsi que les bénéficiaires de contrats aidés. Il exclut ici les élus, les militaires, les assistants maternels de la fonction publique territoriale, les internes, externes et apprentis de la fonction publique hospitalière.

Le champ et les sources retenues pour les comparaisons avec le privé sont les mêmes pour les salariés que dans Berger E., *et al.* (2017) et pour les non-salariés dans Bertrand C., Théron G. (2019).

Définitions

L'emploi est ici mesuré en « équivalent temps plein annuel » et non pas en effectif en fin d'année. Le **salairé en équivalent temps plein (EQTP)** correspond au salaire converti à un temps plein pendant toute l'année quel que soit le volume de travail effectif, puis mensualisé. Pour un agent ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au

total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$ euros par an, soit 2 083 euros par mois.

Les salaires perçus correspondent aux sommes déclarées par l'employeur, y compris les rattrapages et les primes ponctuelles (primes de mobilité...).

Les **emplois de direction dans la FPE** comprennent les corps et emplois à la décision du gouvernement (décret 85-779 du 24 juillet 1985 et assimilés) et d'autres corps de direction comme les chefs de service, les directeurs d'administration territoriale et les administrateurs généraux des finances publiques.

Bien qu'elle n'ait pas d'existence juridique définie dans le statut général des fonctionnaires, la notion de **catégorie A+** est fréquemment utilisée pour distinguer les corps et emplois fonctionnaires de l'encadrement supérieur au sein de la catégorie A.

Si on ordonne la distribution de salaires, les **quantiles** sont les valeurs qui partagent cette distribution en parties égales. On parlera de déciles (respectivement de centiles ou de milliles) lorsque l'on partage la distribution en dix parties (respectivement en cent ou mille parties). Par exemple, le **99^e centile (C99)** est le salaire au-dessus duquel se situent les 1 % de salaires les plus élevés.

Bibliographie

- Bertrand C., Théron G., « Les revenus d'activité des non-salariés en 2016 », *Insee Première* n° 1732, janvier 2019.
- « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique », Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), édition 2018.
- Berger E., *et al.* « Salaires dans le secteur privé », *Insee Première* n° 1669, octobre 2017.
- « Portrait des professionnels de santé », Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), édition 2016.
- « L'encadrement supérieur et dirigeant dans les trois versants de la fonction publique », *Point Stat*, février 2015.
- Amar M., « Les très hauts salaires du secteur privé », *Insee Première* n° 1288, avril 2010.

Direction Générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier
Rédacteur en chef :
A. Goin
Rédacteurs :
J.-B. Champion, C. Collin, P. Glénat
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu
Maquette : B. Rols
Impression : Jouve
Code Sage IP191738
ISSN 0997 - 3192 (papier) /
ISSN 0997 - 6252 (web)
© Insee 2019

• *Insee Première* figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>

• Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) :
<https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

Pour vous abonner à *Insee Première* et le recevoir par courrier :
<https://www.insee.fr/fr/information/2537715>

